

Avis d'obsèques / Annonces classées

4/5

AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur

larep.fr
et
dansnoscoeurs.fr

Pour nous contacter

obsèques@centrefrance.com

Les obsèques célébrées ce jour *

Loiret - dansnoscoeurs.fr

Chalette-sur-Loing

10 h 00 : Ginette ANICET, en l'église.

Chécy

10 h 30 : Gilberte JEULIN, en l'église Saint-Pierre-Saint-Germain.

Courtempleire

14 h 30 : Yvon FROT, en l'église Saint-Pierre.

Ingré

10 h 30 : Jacqueline UGER, église d'Ingré.

Pithiviers

10 h 00 : Monique DURIEZ, en l'église.

14 h 00 : Mourice ANCEAU, au cimetière.

Saran

10 h 00 : Gilbert RONCERAY, au cimetarium.

(* Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

908136

SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL

Ingrid, sa fille, et son conjoint, Michel ; Sylvia, Fabien et Grégory, ses petits-enfants ; Ses arrière-petits-enfants, Ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Monsieur Michel FARNAULT

survenu à l'âge de 87 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **vendredi 8 septembre 2023, à 15 heures**, en l'église de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PFC, Orléans (02.38.53.15.15).

908116

NEUVILLE-AUX-BOIS

Valdemar NETO, son époux ;

Ses enfants ;

Ses petits-enfants et son arrière-petite-fille ont la douleur de vous faire part du décès de



Madame Maria Do Cêu NETO

survenu à l'âge de 77 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **lundi 11 septembre 2023, à 10 heures**, en l'église Saint-Symphorien de Neuville-aux-Bois.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF Reverter-Caton, Neuville (02.38.91.00.40).

908014

Pour transmettre vos avis d'obsèques et de remerciements

04 73 17 31 41 • obsèques@centrefrance.com

REMERCIEMENTS

SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE

La famille de

Madame Ginette BIDAULT

est profondément touchée par les marques de sympathie et d'amitié que vous lui avez témoignées lors de son décès et vous exprime ses très sincères remerciements.

PF Chasseignaux, Sully/Loire (02.38.36.43.18).

907751

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Loiret ou tout en vigueur fixe par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

VIE DES SOCIÉTÉS

Société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 euros

Siège social : 560 rue Marcel Donette, 45700 Pannes

320 366 585 RCS Orléans

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par ACE du 05/02/2023, il a été décidé de transférer le siège social du 560 rue Marcel Donette, 45700 Pannes au 10 rue Saint Maurice sur Fessard 45700 Pannes à compter rétroactivement du 1er octobre 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

29421

SARL GRPL
au capital de 20 000 €
siège social : 560 B rue Henri PIVARD
45140 ST JEAN DE LA RUEILLE
RCS ORLÉANS 801 469 305

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision des associés en date du 1er septembre 2023, le siège social de la société est transféré au 95 rue Louise-Michel, ZAC de SERVICES 45300 PITHIVIERS à compter du 1er septembre 2023.

L'article n° 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

Le représentant légal

29368

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



AVIS

DÉCISIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU LOIRET

Réunie le 30 août 2023, la commission départementale d'aménagement commercial du Loiret a émis un avis favorable pour le projet d'extension de réaménagement des surfaces inférieures et extérieures par la création d'un espace dédié à l'immobilier ou sein d'une paroi sous l'enseigne LOISIFOR à Banny-sur-Loire (dossier n° 184).

Cet avis est accompagné de deux recommandations relatives à l'amélioration de l'insertion paysagère et au choix de plantation des espèces. Le texte de la décision est officiel pendant un mois à la mairie de Banny-sur-Loire.

Ladite décision de la CDAC est susceptible de recours. Celui-ci doit être exercé, préalablement à tout recours contentieux, devant la Commission nationale d'aménagement commercial, dans le délai d'un mois suivant la notification ou la publication de la décision. La CNAC a alors quatre mois pour se prononcer (art. R. 752-30 et suivants du Code de commerce). Les recours administratifs d'appel sont compétentes pour juger en premier et dernier ressort les recours exercés contre les décisions prises par la CNAC (art. R. 3113 du Code de la justice administrative).

219431

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture du Loiret

Une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties Législative et réglementaire du Code de l'Environnement

Projet présenté par la Communauté de Commune des Terres du Val de Loire pour une autorisation environnementale sur le renouvellement d'exploitation du système de traitement des eaux usées de Beaugency - Tavers sur les communes de Beaugency, Tavers et Villorceau

Par arrêté préfectoral du 27 juin 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 26 jours, est prescrite du lundi 4 septembre au vendredi 29 septembre 2023 inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Un commissaire-enquêteur, M. Bruno SIDDI a été désigné par le Tribunal administratif d'Orléans.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Tavers.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale est consultable sur support papier en mairie de Beaugency, Tavers et Villorceau.

sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr (Actions de l'Etat, Environnement, eau, forêt, chasse, pêche, Eau, Projets soumis à la loi sur l'eau, Enquêtes publiques).

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquete@publique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises au Commissaire-enquêteur et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Tavers à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur ; elles seront envoyées omexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le Commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de Beaugency, Tavers et Villorceau, selon l'agenda suivant :

TAVERS (siège de l'enquête)
Lundi, 4 septembre 2023, de 10h00 à 12h00

Vendredi, 29 septembre 2023, 13h30 à 16h30

VILLORCEAU
Samedi, 16 septembre 2023, 9h00 à 12h00

BEAUGENCY

Mercredi 20 septembre 2023 : 13h30 à 17h00

Des réception du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairie et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

M. Kasso - kasso@ccdesvdlvaldeloire.fr

21556

Mairie d'ESTOURY
1 Place de l'Eglise
45300 ESTOURY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'ELABORATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE D'ESTOURY

Par arrêté du 24/07/2023, le Maire d'Estoury, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur les projets de zonages d'assainissement et pluvial de la commune d'Estoury.

Par décision du Tribunal Administratif d'Orléans, Monsieur Michel BENOIT, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours, du 5 septembre 2023 au 6 octobre 2023.

Pendant cette période les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie d'Estoury (1 Place de l'Eglise - 45300 ESTOURY) aux jours et heures habituels d'ouverture au public et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Ce dossier consultable en format papier le sera également, durant le temps de l'enquête, sur support numérique sur un ordinateur mis à disposition en Mairie les mairies et le jeudi de 14 h 00 à 18 h 30 Et sur le site internet de la Communauté de Communes du Pithiviers à l'adresse suivante : <https://www.ccbp.fr/contacts/mairie-estoury/>

Les personnes qui le souhaitent pourront consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet et déposés en mairie ou les adresser par courrier au commissaire-enquêteur en mairie d'Estoury, siège de l'enquête publique, ou par mail à mairie.estoury@orange.fr

Le dossier est consultable, par la Mairie d'Estoury, à toute personne sur sa demande et à ses frais avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant celle-ci.

- Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les conditions suivantes :

Le 5 septembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
Le 23 septembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00,
Et le 6 octobre 2023 de 15 h 30 à 18 h 30.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur, seront consultables en Mairie d'Estoury des qu'il s'y auront été transmis et ce pendant un an.

Au terme de l'enquête publique les projets seront soumis, pour approbation ou rejet, à délibération du Conseil Municipal s'agissant du zonage d'assainissement collectif et du zonage des eaux pluviales.

217264



OFFICE NOTARIAL DU MANTROI
6 place du Mantroi - 45000 Orléans

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu le 4/09/2023 par Me LÉVET, notaire à ORLÉANS, Monsieur Claude BEAUVAILLET et Madame Mochtarret ALBERT, son épouse, demeurent ensemble à OLVET (45160), 60 allée Jean de Jomville, marités à la mairie de BLOIS (41000), le 26/07/1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial. A l'acte Mr BEAUVAILLET a fait apport de divers biens propres sis à AURIVY SUR JUINE avec stipulation de reprise en cas de divorce. Les époux ont également stipulé une clause de préjudice au profit du survivant d'eux sur la résidence principale. Les meubles meublés et les véhicules. Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les délais légaux en l'Office Notarial du Mantroi ou domicile a été élu à cet effet. Pour avis. Le Notaire.

219427

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture du Loiret

concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties Législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Projet présenté par la Société Anonyme Altan pour une autorisation environnementale pour la construction d'un parc de stockage de véhicules neuvs sur la commune de Semousses.

Par arrêté préfectoral du 26 juillet 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 16 jours, est prescrite du lundi 25 septembre au mardi 10 octobre 2023 inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Un commissaire-enquêteur, M. Michel Baccard a été désigné par le Tribunal administratif de Blois.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Semousses.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale est consultable sur support papier en mairie de Semousses.

sur le site internet de la préfecture du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-sir-cous>

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la mairie mentionnée.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquete@publique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises au Commissaire-enquêteur et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Semousses à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur ; elles seront envoyées omexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de Semousses, selon l'agenda suivant :

SEMOUSSÉS :
25 septembre 2023 : 10h00 à 12h00

4 octobre 2023 : 15h30 à 17h30

10 octobre 2023 : 15h30 à 17h30

Des réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairie et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
Société Anonyme Altan

129 avenue du Général de Gaulle
91710 Vity Châtillon.

218487

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

CPAM de LOIRE ET CHER

Correspondant : M. Pierre SERRES, gpmn de loir et cher, 6 rue tous ornand, 41000 Blois

Objet du marché : Travaux de réaménagements de bureaux, au siège de la Casse Primaire d'Assurance Maladie de Loir et Cher, 6 rue Louis Armand à Blois (41000).

Type de marché de travaux :

- Des variantes seront-elles prises en compte : Non
- Aménagements de locaux R+2

Prestations divisées en lots : Oui
Possibilité de présenter une offre pour tous les lots

Rep